

**DIES ACADEMICUS 2015**  
*Les défis de la diversité*

Samedi 31 octobre 2015  
Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Dossier de presse

## DOSSIER DE PRESSE

**Allocution de Mme Martine Rahier**  
Rectrice de l'Université de Neuchâtel

**Allocution de M. Antoine Barizzi**  
Etudiant, Master en sciences cognitives

**Allocution de M. Antoine Grandjean**  
Président du Conseil de l'Université

**Allocution de Mme Monika Maire-Hefti**  
Présidente du Conseil d'Etat  
Cheffe du Département de l'éducation et de la famille

**Allocution de Mme Isabelle Chassot**  
Directrice de l'Office fédéral de la culture

### **Laudatio des docteurs *honoris causa***

**M. Georges Lüdi**, Faculté des lettres et sciences humaines

**M. Pierre Rosanvallon**, Faculté des lettres et sciences humaines

**M. John Anthony Cherry**, Faculté des sciences

**M. James Richard Crawford**, Faculté de droit

**Remerciements de M. James Crawford au nom des récipiendaires**

**Présentation du groupe musical Assurd**

**Allocution de Mme Martine Rahier**  
Rectrice de l'Université de Neuchâtel

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS 2015**  
***Les défis de la diversité***  
Samedi 31 octobre 2015  
Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Mesdames, Messieurs,

Diversité. S'il est une notion qui semble immédiatement comprise par tous et toutes, c'est bien celle de diversité. Oui, la diversité est à la mode, faisant désormais partie du sens commun dans de nombreux domaines. Quoi de mieux, en effet, qu'une approche en positif de la non-discrimination ? Quelle personne irait soutenir qu'elle est pour moins de diversité ? Pourtant, au-delà des déclarations de principe, brandir le lexique de la diversité peut aussi refléter une absence, un manque.

La diversité éclaire, mais elle peut aussi cacher.

En ce sens, elle me rappelle ce livre de Georges Perec dont je me permets de vous livrer ici un extrait :

*Il y avait un manquant. Il y avait un oublié, un blanc,*

*un trou qu'aucun n'avait vu, n'avait su,*

*n'avait pu, n'avait voulu voir.*

*On avait disparu.*

*Ça avait disparu.*

On le sait, ce qui a disparu dans ce roman de Perec, c'est la lettre « e », le roman en étant totalement dépourvu. La lettre E, qui commence les mots elles et eux. Le E du mot échange. Le E d'enjeu. Le E placé au début du mot essentialisme, le E d'égalité.

Il y a huit ans, lors de mon premier Dies academicus en tant que rectrice, nous avons choisi pour thématique « les défis de l'égalité ». Nous voulions que l'Université de Neuchâtel soit un lieu ouvert, où le défi serait « d'oser affirmer et faire reconnaître la différence ». Nous voulions, avec le soutien de divers programmes fédéraux, favoriser les carrières féminines dans le domaine académique, un monde encore largement dominé par les hommes, avec en moyenne suisse 19% de femmes professeures ordinaires ou extraordinaires en 2014. Aujourd'hui, dans notre université, cette proportion de femmes parmi les professeurs ordinaires ou extraordinaires est de 25%. C'est encore peu. Toutefois, cette proportion est de 45% parmi les professeurs assistants, postes académiques au cœur de nos préoccupations pour favoriser la relève. Mesdames et Messieurs, c'est là un premier résultat qui montre que nos efforts peuvent porter leurs fruits, au sein d'une institution qui, comme toute institution, est faite de rythmes et d'usages que l'on ne peut infléchir que progressivement.

Les rapports hommes-femmes sont l'un des aspects de la diversité. Mais comme vous le savez, bien d'autres aspects – qui se combinent – doivent aussi entrer en ligne de compte, que l'on pense aux différences de classe sociale, de culture, d'origine, ou encore aux situations de handicaps.

## Comprendre

Mesdames et Messieurs,

La diversité a donc ses défis, ses risques et ses chances.

C'est d'abord un risque, parce que la diversité ne peut être un instrument pour nos institutions que si elle n'est pas limitée à ses aspects individuels : si, comme le souligne Doytcheva, la diversité « réfère [...] à des individus ; [elle élimine] toute dimension collective, elle élude [...] la question des mécanismes sociaux de production des inégalités et des formes de domination » (Doytcheva, 2010). Par ailleurs, si l'on essentialise cette diversité, si nous sommes trop différents pour être d'une commune humanité, la recherche de la diversité n'a pas de sens.

Le respect de la diversité, pour qu'elle devienne une chance, passe donc par une autre voie : celle de la compréhension. Et c'est en cela que les défis de la diversité rejoignent la mission de notre université : la mission de comprendre. La science est affaire de compréhension. Une compréhension située, ainsi que le montrait déjà Blaise Pascal lorsqu'il affirmait que : « Par l'espace, l'univers me comprend et m'engloutit comme un point ; par la pensée, je le comprends » (Pascal, *Pensées*, fragment 104).

C'est parce le monde m'entoure, m'englobe, que je peux le comprendre. C'est parce que j'accepte les autres dans leur humanité que je peux les comprendre.

Mesdames, Messieurs, on saisit dès lors que l'Université de Neuchâtel est une institution riche de diversité.

D'abord, parce qu'elle est composée de femmes et d'hommes aux parcours variés, chacune et chacun contribuant à la vie extraordinairement stimulante - tant humainement qu'intellectuellement - de notre Université. La diversité des attentes de ses étudiantes et étudiants se reflète dans les formations qu'ils suivent, les projets qu'ils défendent et le regard qu'ils portent sur le monde qui les entoure. C'est pourquoi lors de cette année nous avons lancé sur les réseaux sociaux un appel à nos étudiantes et étudiants pour qu'ils illustrent par des photographies ou des tweets ce que réveille en eux la notion de diversité. Ce travail créatif a fait l'objet d'un concours. J'ai souhaité que la partie centrale de mon allocution soit réservée au portrait de nos trois lauréats, qui sont eux-mêmes à l'image du thème de ce jour :

**FILM**      <http://www2.unine.ch/unine/page-41772.html>

Félicitations à ces trois lauréats et à travers eux à l'ensemble de la communauté estudiantine, composante essentielle de notre Alma mater.

La diversité de notre communauté universitaire ne se manifeste pas seulement par nos étudiantes et étudiants, par leurs parcours et les débouchés divers qui leur sont

offerts à l'issue de leur formation. Elle se donne également à voir dans la variété des profils qui composent notre corps enseignant, de même que dans la richesse des métiers et compétences du personnel administratif, technique et de bibliothèque. Je les remercie ici de leur engagement pour l'Université de Neuchâtel.

Chères amies et chers amis,

Ensemble, étudiantes et étudiants, membres du corps professoral, enseignants et chercheurs, personnel administratif, technique et de bibliothèque – clairement différents – *font* l'Université de Neuchâtel. Une université dont je suis fière et reconnaissante d'avoir pu être la rectrice au cours de toutes ces années.

### **Science, comparaison et diversité**

Permettez-moi encore de dire quelques mots sur les défis de la diversité en relation avec la recherche. La science, dans tous les domaines, procède par comparaison. L'expérimentation contrôlée ou encore l'observation systématique impliquent toujours jusqu'à un certain point la comparaison. Que l'on pense par exemple à l'évolution des organismes vivants en biologie. Que l'on pense aussi aux changements d'usages, aux luttes de sens et à la cristallisation d'un possible en histoire. Que l'on songe encore aux modifications des usages de la langue, analysés en linguistique et en littérature. Que l'on considère la comparaison des textes législatifs en droit, ou encore que l'on se penche sur l'étude des systèmes d'échanges en sciences économiques. Mesdames et Messieurs, dans tous ces domaines, on ne compare pas ce qu'il y a de semblable. C'est la diversité même du monde qui rend la science possible, qui lui offre un terrain d'étude. Et ce sont les points de vue situés – dans toute leur diversité – qui permettent de la faire avancer.

En ce sens, la science pratiquée dans notre université est une science de l'étude de la diversité. Elle offre un regard sur le monde physique et social, sur l'humanité, sur les cultures et sur les pratiques. Notre université, et plus généralement les hautes écoles de notre pays, sont nécessaires pour repousser l'ignorance qui conduit au rejet de l'autre. Elles sont indispensables pour comprendre ce qui nous entoure et, en lien avec la cité, pour inventer de nouvelles formes qui respectent le monde dans lequel nous vivons et esquissent de nouvelles manières de l'habiter ensemble.

### **Repousser les limites**

Mesdames et Messieurs, plus que jamais, l'appui des habitantes et habitants de notre canton, de même que le soutien de nos autorités politiques, est capital. Je tiens à cet égard à remercier la confiance dont nous honorent le parlement ainsi que le gouvernement de notre canton. Je souhaite tout particulièrement remercier la présidente du Conseil d'Etat, Mme Monika Maire-Hefti. Avec leur soutien et celui des forces vives de notre canton dans toute leur diversité, nous pourrions avancer *ensemble* et développer *encore* l'Université de Neuchâtel dans tous les domaines nécessaires à lui assurer un avenir prometteur.

Chères amies et chers amis, c'est pour cela que nous œuvrons au sein de notre Université. Pour que les défis de la diversité intègrent la question de l'égalité entre

les groupes. Pour que le « E » de *elles* et *eux* ne disparaisse pas. Pour que ces défis conduisent au respect de chacune et chacun. Pour que ces défis nous permettent, dans nos recherches, de repousser encore et toujours les frontières de ce qui échappe à la science. Pour qu'un jour, aux préjugés et aux méfaits qu'ils engendrent succède enfin pleinement la connaissance.

Je vous remercie.

**Allocution de M. Antoine Barizzi**  
Etudiant, Master en sciences cognitives

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS 2015**  
***Les défis de la diversité***  
Samedi 31 octobre 2015  
Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Mesdames et Messieurs ici présents,

Chères étudiantes, chers étudiants,

Madame la Directrice de l'Office fédéral de la culture,

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,

Madame la Rectrice,

Monsieur le Président du Conseil de l'Université,

Au vu de la surreprésentation féminine en ce qui concerne les autorités susmentionnées, je ne peux que saluer les avancées opérées en ce secteur depuis le Dies Academicus de 2008 qui portait sur les défis de l'égalité. J'ose espérer qu'il en sera de même pour la thématique qui est à l'honneur aujourd'hui, à savoir les défis de la diversité.

De prime abord, c'est quelque peu intimidé, je l'avoue, que j'ai répondu positivement à la demande du rectorat de l'Université, d'être le héraut d'un jour des étudiants de notre Alma mater. Le héraut, entendons-nous, Mesdames et Messieurs, au sens de porte-parole, de représentant, que dis-je, de messenger et non à celui d'un Action man ou de tout autre personnage en culotte courte. Ceci est d'autant plus intimidant que j'ai l'honneur de perpétuer une certaine tradition sociétaire, celle de suivre les traces de camarades bellelettriers qui, lors de précédentes éditions, foulèrent les planches de cette scène.

Alors, Mesdames et Messieurs, quid des défis de la diversité ? Le sujet étant vaste, il me paraît nécessaire de le circonscrire. En premier lieu, il importera de définir les composantes de cette question. Ensuite, je vous ferai part de mes réflexions personnelles découlant de mes expériences sur le campus et, pour finir, peut-être, pourrions-nous esquisser ensemble quelques solutions vis-à-vis des défis qu'elle soulève.

La diversité est l'un de ces mots, à première vue, séducteurs et passe-partout qui, à force d'être utilisés à tort la rigole – pour parler en bon vieux neuchâtelois – perdent de leur sémantique substance. Pour ma part, en adéquation avec mon cursus universitaire, je me rattacherai à la définition sociologique du terme. La diversité regroupe donc, selon l'usage établi, les minorités visibles en particulier celles issues de l'immigration. Par extension et commodité, on entendra aussi les individus que l'on différencie de la majorité ou de la norme.

Alors, Mesdames et Messieurs, quel est le point commun entre un handicapé, un immigré ou encore un transsexuel au-delà du simple fait de se retrouver sous les oriflammes de la sacrosainte diversité ?

Je dirais que c'est d'être amalgamé à une grande famille où, *in fine*, le point commun des membres est de se voir étiquetés et placés dans une même barque ballotée tantôt au gré des vents et des vagues impétueuses de l'indifférence, tantôt à celles de l'intolérance. Mais telle la barque, je m'emporte.

Toutefois, il faut garder à l'esprit qu'il est plus facile d'appartenir à certaines minorités plutôt qu'à d'autres. A l'instar de la famille, une hiérarchisation de l'attention et de la préoccupation s'opère vis-à-vis de la diversité. Sans vouloir être « tarte à la crème », lorsque notre attention est portée à une minorité, ce n'est d'ordinaire pas d'une manière aussi bienveillante que celle accordée au cas « privilégié » du handicap. Ici, beaucoup d'efforts sont entrepris pour améliorer les conditions de vie, que cela soit par l'aménagement d'infrastructures dans les établissements et les moyens de transports ou par la mise en place de mesures particulières permettant de suivre un cursus universitaire, par exemple.

Comme je l'ai sous-entendu précédemment, il faut aussi éviter de trop cataloguer l'être humain. Mettre dans la même charrette les minorités dites visibles parce qu'elles seraient défavorisées d'une quelconque manière par la nature, c'est faire preuve aussi de pauvreté intellectuelle, d'un mauvais amalgame. Il faut, au cas par cas, identifier les problèmes et les besoins propres aux minorités, mais surtout apprendre à les connaître. Car, oui, Mesdames et Messieurs, la méconnaissance et l'ignorance sont, en l'occurrence, les piliers sur lesquels reposent la peur et par extension, la stigmatisation. Le trivial, mais néanmoins parlant, « mets-toi voir un peu à sa place », qui, certes, est à éviter dans le cas du handicap au vu du prix de l'amende si on s'y parque, est toutefois une clef disponible à tous vers la compréhension pour éviter les dérives de la stigmatisation.

Néanmoins, je tiens à préciser que l'ignorance et le rejet ne vont pas seulement à sens unique. Certaines minorités doivent s'appliquer à ne pas se replier sur elles-mêmes, en vase clos. C'est pourquoi le principal défi que pose la « Diversité » est l'intégration. Ainsi, l'éducation disponible pour tout un chacun, réduisant les composantes de l'exclusion à néant, me paraît donc un élément essentiel pour la cohésion de la société. A moins de préférer le modèle communautariste, clivant, qui amène au développement de sociétés juxtaposées, parallèles, où les conflits et les discriminations règnent en maître.

Au demeurant, ce qui importe, ce n'est pas tant de continuer à discourir que d'agir. En ce moment, nous nous retrouvons entre nous dans ce temple de la Connaissance, encore inaccessible à trop de gens, à faire preuve de bons sentiments mais, Mesdames et Messieurs, une fois que nous serons sortis de ce digne hémicycle et que nous nous retrouverons au buffet à deviser tout en nous sustentant, que restera-t-il ?

Pour ma part, j'ai choisi d'être fidèle à ces engagements ; Moi, jeune étudiant de l'Université de Neuchâtel, je serai constant dans ma volonté de me battre, assis peut-être mais nullement à genoux, pour une société où l'intégration n'est pas un concept aussi vain qu'artificiel, pour une société plus éclairée, pour une société plus responsable mais aussi plus libre. Au fond, la persévérance, l'endurance et la stabilité sont des éléments de conservation et d'amélioration car, comme le dit un vieil adage, *Pierre qui roule n'amasse pas mousse*. Alors roulons !

Mesdames et Messieurs, merci de votre attention.

**Allocution de M. Antoine Grandjean**  
Président du Conseil de l'Université

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS 2015**  
***Les défis de la diversité***  
Samedi 31 octobre 2015  
Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Madame la Conseillère d'Etat,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités politiques et judiciaires,

Madame la rectrice,

Messieurs les nouveaux docteurs honoris causa, puisque malheureusement aucune femme n'est honorée cette année,

Mesdames et Messieurs les membres du corps professoral,

Mesdames et Messieurs les membres du corps intermédiaire,

Mesdames et Messieurs les membres du corps étudiantin,

Mesdames et Messieurs les invités,

Avec les défis de la diversité, le rectorat nous impose un thème d'une actualité saisissante. Alors que des migrants se présentent aux frontières de l'Europe, la question de la diversité se pose à nouveau à notre pays, mais également à l'Europe tout entière, avec acuité. La tuerie de Charlie Hebdo nous a rappelé pour sa part, combien dans un monde ouvert, interactif et où les moyens de communication ont aboli presque tous les murs, la capacité à accepter l'autre, même lorsqu'il ne partage pas les mêmes valeurs, est déterminante si nous voulons vivre en paix. Les radicalismes qu'ils soient islamistes, nationalistes, juifs ou chrétiens sont fondamentalement issus de la même veine qui refuse la tolérance et la diversité. Et il est profondément erroné de penser que les moyens de télécommunication et les réseaux sociaux pourront rapprocher les hommes et renforcer la tolérance, c'est bien le contraire qui se passe comme l'a démontré Dominique Wolton dans ses travaux sur les rapports entre la science, les technologies de communication et la société. En rapprochant virtuellement des gens de cultures très différentes, nous renforçons la visibilité de la fracture culturelle et donc les risques d'incompréhension. D'où son concept de troisième mondialisation après la création de l'ONU et la globalisation économique, il faut, selon Dominique Wolton, déployer une action politique pour admettre l'enjeu essentiel de la cohabitation des cultures. A mes yeux, cette troisième mondialisation implique la reconnaissance de la valeur de la diversité. Admettre le caractère définitivement multiculturel de nos sociétés est un devoir pour nos démocraties. Construire la cohabitation culturelle doit être un objectif prioritaire de nos décideurs politiques car c'est en reconnaissant la légitimité des identités culturelles que l'on organise la paix.

Puisque nous sommes au dies academicus, se pose dès lors la question du rôle de l'Université dans cette troisième mondialisation. Vous l'aurez deviné, il est pour moi central. Qui mieux que l'Université peut amorcer cette mondialisation en apportant des réponses scientifiques aux questions sociétales ? Qui mieux que l'Université vit cette mondialisation, et peut démontrer l'apport bénéfique de la diversité. Depuis de nombreuses années, l'Université est un haut lieu de diversité, l'Université, depuis fort longtemps se nourrit même de la diversité car la diversité met les idées en mouvement, nous sommes donc un acteur de la diversité et nous avons le devoir de

partager cette expérience. A l'université, nous savons depuis longtemps que la diversité est vitale, qu'elle est la source d'un enrichissement intellectuel et culturel dont nous ne pouvons pas nous passer. J'aimerais aujourd'hui que les Suisses comprennent qu'elle est également vitale pour l'avenir de notre pays.

Dans le débat de l'après 9 février, nombreux sont ceux qui défendent la thèse selon laquelle la Suisse de la recherche se sortira sans conséquence de sa mise au ban de la recherche européenne, car les montants que nous versons aux fonds européens sont peu ou prou comparables à ceux que nous recevons au travers des différents projets. Il s'agit d'une vision de comptable... Il faut rappeler ici que nos chercheurs ont besoin de travailler en réseau, ont besoin d'échanges et qu'on mesure la valeur d'un projet au travers de la reconnaissance qu'il suscite au sein de la communauté académique. Des projets helvético-helvétiques, même excellents, auront de la peine à attirer les compétences étrangères et à se voir reconnus et diffusés s'ils n'ont pas le label européen. Le progrès vient de la confrontation des idées, nous ne pouvons pas progresser dans le repli. La Suisse peut se vanter d'une réussite économique et académique remarquable parce que notre taille modeste nous oblige à nous confronter perpétuellement à la concurrence sur les marchés comme dans les idées. En cela la mondialisation nous a touchés moins brutalement que d'autres.

Dans un petit pays dont la seule richesse est sa capacité à innover, l'insécurité provoquée par la situation politique actuelle est néfaste, comme le serait d'ailleurs l'instauration de quotas dans le monde de la formation et de la recherche. Négliger notre besoin de diversité pour alimenter les peurs et les frustrations, c'est aussi tenter de faire croire qu'il suffit de limiter géographiquement notre vision politique, en l'occurrence à l'échelle de nos frontières, pour simplifier les problèmes et dégager des solutions simples afin de surmonter les défis qui se présentent à notre pays. Ceci est un mensonge bien évidemment comme le fait d'affirmer par exemple que les sciences humaines qui analysent les aspects passés, présents et futurs de la réalité humaine, forment des chômeurs. Le professeur Söderström a d'ailleurs démontré comment la droite nationaliste, mais je pourrais y ajouter aussi certains autres bancs politiques, y compris dans notre canton organisent depuis des mois une campagne visant à décrédibiliser les études en sciences humaines et sociales. Cette campagne est articulée autour d'une contre-vérité qui prétend que les sciences humaines et sociales produisent beaucoup de chômeurs, ce qui est manifestement faux comme le démontrent les statistiques de l'OFS. Ainsi pour les titulaires d'un master sciences humaines et sociales, le taux de chômage après 5 ans est inférieur à 3%, ce qui est un meilleur résultat que celui des sciences exactes, des sciences naturelles ou des HES. La raison est simple, tous les historiens n'embrassent pas une carrière d'historien ou de professeur d'histoire, tous les philosophes ne suivent pas une filière dans la recherche ou l'enseignement, ils occupent souvent des postes à responsabilités au sein de nos entreprises ou dans l'administration, parce qu'ils offrent une capacité à appréhender les situations complexes et à fédérer les compétences. Alors pourquoi devons-nous subir ces attaques contre les sciences humaines et sociales, si ce n'est parce que ce sont justement ces formations qui apportent des réponses à même de battre en brèche les arguments politiques basés

sur des mythes ou des idées reçues qui font recette aujourd'hui. Ce sont ces formations qui tentent d'expliquer comment l'homme agit et réagit dans son environnement. C'est le cœur du fonctionnement de nos sociétés dont il est question puisque notre économie et notre société fonctionnent sur la base d'une succession de choix individuels. Pour améliorer les perspectives de l'homme, il faut comprendre les origines de ses décisions. Remettre en question les sciences humaines revient à mettre sur un même pied d'égalité les idées reçues, voire les constats au quotidien souvent biaisés par la perspective de leurs auteurs, avec une observation méthodique et scientifique du comportement. Le populisme est élevé ainsi au rang de science.

Il est donc assez symptomatique et pas totalement inattendu de constater que ce sont les mêmes forces politiques qui se battent contre la diversité, qui refusent de reconnaître le caractère multiculturel de notre société et qui militent contre le développement de certaines connaissances en sciences humaines et sociales.

Si nous nous battons pour préserver la liberté académique et le choix des études pour nos étudiants, ce n'est pas seulement pour les raisons politiques évoquées ci-dessus, mais parce que nous avons la conviction que l'université, comme le tissu économique, tire sa richesse de la diversité et que nous entrons dans une économie mixte qui allie production matérielle et connaissance. De surplús, il est fort probable que le potentiel de croissance, compte tenu de la limitation des ressources naturelles, se trouve principalement dans l'économie fondée sur la connaissance. La Suisse ne peut se permettre de ne pas se préparer à prendre ce virage du libéralisme qui actionne un modèle productif organisé autour des technologies, du capital humain et une organisation particulièrement réactive pour utiliser au mieux la productivité des acteurs. La connaissance ne va pas remplacer à court terme le capital, mais son importance ira rapidement grandissante dans les économies développées. Dans ces conditions, l'accès à la connaissance sera déterminant pour nos enfants et ils ne pourront pas se cacher derrière des frontières.

La voie de la diversité n'est pas facile, car oui la diversité peut déboucher sur une remise en question, sur une confrontation entre les certitudes bien ancrées et une nouvelle vision. Oui la diversité est dérangement car elle met les idées en mouvement sans que l'on puisse prévoir ce qui en sortira. Oui la diversité fait parfois peur car elle ne se laisse pas résumer facilement, elle est plus complexe et plus difficile à manipuler car elle ne répond pas aux mêmes codes qu'une société uniforme. Mais l'histoire nous apprend que l'uniformité n'a jamais favorisé ni la créativité ni l'audace. Le salut se trouve donc dans la diversité qui additionne les compétences, crée une véritable intelligence collective et accroît notre capacité à appréhender un monde en mutation. L'Université de Neuchâtel assumera ses responsabilités vis-à-vis de la société et ne renoncera jamais.

Je vous remercie de votre attention.

**Allocution de Mme Monika Maire-Hefti**

Présidente du Conseil d'Etat

Cheffe du Département de l'éducation et de la famille

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS 2015**

*Les défis de la diversité*

Samedi 31 octobre 2015

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

*Madame la présidente du Grand Conseil [si présente],*

Madame la directrice de l'office fédéral de la culture,

Monsieur le président du Conseil de l'Université,

Madame la rectrice,

Madame la vice-rectrice

Messieurs les vice-recteurs,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités fédérales, cantonales et communales,

Mesdames et Messieurs les membres de la communauté universitaire,

Messieurs les docteurs honoris causa,

Mesdames, Messieurs,

*"Les défis de la diversité ... "*

Le thème choisi par l'Université pour son 'dies' 2015 est consensuel, contrairement à d'autres débats, ici l'entrée en matière est donc unanime ...

Tous les instituts, centres ou laboratoires de l'Université peuvent penser se reconnaître dans ce thème.

La diversité - culturelle,

la diversité - linguistique et le plurilinguisme (pour le Pr. Lüdi),

la diversité - des modèles économiques, y compris l'autogestion (pour le Pr. Rosanvallon),

la diversité - des systèmes juridiques (pour le Pr. Crawford),

la diversité - des modèles scientifiques (pour le Pr. Cherry),...

Le thème pourrait ainsi se conjuguer à l'infini.

Et si je cédaï à la facilité, je pourrais dire que dans la conduite des affaires publiques, nous sommes nous aussi confrontés aux défis de la diversité.

Une diversité telle qu'elle prend parfois la forme d'injonctions paradoxales :

**"L'Etat coûte trop cher"** et en même temps **"développez les prestations"**.

**"Économisez"** et en même temps **"ne supprimez rien"**.

Ou encore - **"accordez plus d'autonomie"** et en même temps **"nous voulons un lien direct avec le conseil d'Etat"**...

Mesdames, Messieurs,

Si l'on y songe un instant : parler **des défis de la diversité**, c'est faire comme si la diversité était chose nouvelle et inhabituelle, comme si elle était, en quelque sorte, un problème auquel il conviendrait de trouver des solutions.

Or, Mesdames, Messieurs, la différence, la diversité, c'est la norme !

S'il y a quelque chose de nouveau et d'inhabituel dans notre XXI<sup>e</sup> siècle, quelque chose qui constitue un vrai défi, ce serait plutôt le contraire de la diversité.

Ce serait l'uniformisation, la normalisation et la standardisation.

Ce seraient ces produits, ces modes, ces objets et ces comportements qui sont les mêmes partout, que l'on retrouve à Paris et à Moscou, à Londres et à Bogota, à Rome et à Shanghai, à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, même si dans ce dernier cas c'est bien plus compliqué...

Les défis non pas de la diversité, mais de l'uniformisation, c'est aussi le fait qu'une Université francophone comme la nôtre, une Université qui n'est même pas française ni même de grande taille, est mise en concurrence avec des Universités du monde entier.

Je pense ici en particulier aux divers classements suivis avec attention par les médias, le public et même certaines autorités – les classements de Shanghai, de Leiden et autres qui publient des classements mondiaux dont on peut craindre (ou espérer) qu'ils servent de boussole à des étudiants qui sont toujours plus nombreux à étudier hors de leur pays. Ce qui à mon sens contribue à une diversité bienfaisante, dynamisante et enrichissante de notre Université !

La mondialisation, l'internationalisation, la standardisation constituent des défis que les universités suisses, Neuchâtel en tête, de par sa taille, ne pourront pas éluder. Mais il s'agit de défis à moyen terme.

Ce sera pour le mandat d'objectifs 2018-2021.

Ce sera, surtout, l'une des tâches, parmi tant d'autres !, que devra assumer le prochain rectorat.

Car l'an prochain, nous serons sortis d'une période unique dans l'histoire de l'Université.

C'est en effet aujourd'hui le dernier "Dies" de la rectrice actuelle.

Madame la rectrice, Chère Madame Rahier,

Faire l'éloge de quelqu'un est un exercice délicat. Que faut-il évoquer, taire, faut-il être vraie ou paraître.

Vous me connaissez suffisamment bien maintenant pour savoir que j'ai choisi de parler vrai !

Je ne vais donc pas évoquer, même brièvement, votre parcours académique ou personnel.

C'est d'ailleurs dommage, puisque cela nous ferait voyager de la Belgique aux Etats-Unis, puis de Bâle à Neuchâtel; et nous évoquerions ensuite le PNR "Survie des plantes"...

Je veux, Madame la Rectrice, au nom du Conseil d'Etat, souligner combien votre rectorat, de 2008 à 2016, aura été unique, doublement unique.

C'est, d'abord, le premier rectorat complet, et je l'espère, le dernier !, sous le régime de la Loi sur l'Université de 2002.

C'est, ensuite et tout simplement, le plus long rectorat de toute l'histoire de notre Université. Il a donc fallu attendre une rectrice, Messieurs ! pour réaliser un tel exploit.

Vous savez comme moi, Madame la rectrice, que vous aurez eu des détracteurs, des gens qui auraient voulu vous voir subir le sort de votre prédécesseur.

Et pourtant, vous avez, permettez-moi l'expression, "tenu bon" durant huit ans.

Malgré les aléas politiques et financiers, malgré les querelles et les affaires, vous avez su faire avancer l'Université, votre Université, notre Université.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous dis aujourd'hui, publiquement, ma vive reconnaissance pour votre engagement au sein de notre Université durant toutes ces années.

Vous avez mené à bien d'importants dossiers à l'heure où le paysage des hautes écoles est en pleine mutation. Et vos pairs ne s'y sont pas trompés, vous choisissant pour présider, trois ans durant, *swissuniversities*, cette nouvelle conférence suisse des recteurs des hautes écoles dont on aurait aimé qu'elle porte un nom plus convenable qu'un anglicisme...

Madame la rectrice,

Lors de nos rencontres, j'ai apprécié la richesse de nos échanges, qui se sont toujours déroulés dans un esprit constructif malgré nos rôles différents.

Vous avez la modestie obstinée, ou l'obstination modeste, qui permettent de réussir.

Quand vous tenez un os, vous ne le lâchez pas !

Lors des conférences suisses je vous ai vu tenir tête aux Conseillers d'Etat suisses allemands qui s'attaquaient au financement trop élevé des Universités !

D'une voie douce mais déterminée vous défendez la noble cause des Universités sans oublier de sortir au passage quelques marrons du feu pour l'Université de Neuchâtel en clamant haut et fort qu'elle n'est pas de petite taille mais de taille idéale.

Votre personnalité à la fois déterminée et empathique, votre humanité et votre capacité à créer des liens et votre résistance, qualités qui vous ont sans doute aussi permis de d'assumer le plus long rectorat de l'histoire de l'Université.

Vous me permettrez d'ajouter à cette qualité le fait que vous aurez été la première femme à diriger l'Université de Neuchâtel.

Nous sommes vraiment fiers de vous !

*C'est pour cela que votre départ rendra l'été 2016 un peu plus triste pour la cause des femmes. Notre canton sortira en effet d'une année unique, durant laquelle toutes les autorités républicaines auront été en mains féminines : la présidence du Grand Conseil avec Madame Veronika Pantillon, le Conseil d'Etat et les autorités judiciaires avec Madame Marie-Pierre de Montmollin. A quoi il faut ajouter les grands établissements dans le domaine de la formation : l'Université et la Haute Ecole Arc, ainsi que la HES-SO dirigées par des femmes, tout comme les conseils d'administration des établissements de la santé. En 2016, Neuchâtel retombera, en partie au moins, en mains masculines. Peut-être les neuchâtelois mesureront-ils, alors, ce qu'ils auront perdu...*

*Madame la Rectrice, chère Martine au nom du Conseil d'Etat j'aimerais te témoigner notre plus sincère reconnaissance et toute notre gratitude pour ton engagement !*

Mesdames, Messieurs,

Je suis évidemment consciente que ce travail accompli au sein du rectorat n'est pas seulement le fruit d'un engagement individuel mais bien le résultat d'un travail d'équipe, en partenariat, dans le respect des diversités et des complémentarités, des soucis partagés et des solutions élaborées en commun ! Il me plaît de remercier la vice-rectrice Madame la Professeure Simona Pekarek Doehler, les vice-recteurs, Messieurs les Professeurs Pascal Mahon et Jean-Jacques Aubert pour leur engagement et leur loyauté.

2016 sera une année charnière.

Il y aura, d'abord, l'entrée en fonction d'un nouveau recteur ou d'une nouvelle rectrice.

Il y aura, ensuite, je le souhaite ardemment..., l'entrée en vigueur d'une nouvelle Loi sur l'université.

Disons-le sans détours, nous n'y sommes pas encore tout-à-fait.

Lors de la phase de consultation, vous avez, Mesdames et Messieurs les membres de la communauté universitaire, fait preuve d'une créativité et d'un esprit d'innovation extraordinaires...

Nous vous le disions l'an passé et nous le répétons : le Conseil d'Etat est et reste favorable à un renforcement de l'autonomie de l'Université.

Il est convaincu qu'une Université plus autonome sera mieux à même de se développer, d'innover, de rayonner et de répondre aux défis à venir.

Nous concevons l'*autonomie* comme un système dans lequel le contrôle et le droit d'intervention du gouvernement et du parlement dans les **affaires courantes** seront notablement réduits.

Gouvernement et parlement se concentreront ainsi sur l'essentiel à savoir : **les options stratégiques et l'octroi des moyens financiers.**

En effet, dans notre pays, les collectivités publiques - la Confédération, l'Etat cantonal et les autres cantons - continueront à financer quasi intégralement le système universitaire.

Pour nous, **autonomie** ne signifie pas - avec mes excuses au professeur Rosanvallon...- autogestion ou absence de règles et de contrôle. D'une façon ou d'une autre, les compétences de contrôle que l'Etat abandonne devront continuer à être assumées.

Mesdames, Messieurs,

Nous l'avons dit l'an passé - et nous le répétons : nous ne porterons ce projet que s'il l'est aussi par la communauté universitaire. Et aujourd'hui ce n'est pas encore tout-à-fait le cas. Je suis néanmoins convaincue, et le Conseil d'Etat avec moi, que nous aboutirons.

Mesdames, Messieurs,

Il est d'autant plus urgent d'aboutir sur le dossier de l'autonomie que nous allons au-devant d'échéances d'une dureté inconnue jusqu'ici dans notre canton !

Le gouvernement cantonal doit en effet répondre à une exigence très claire et drastique fixée par la majorité du Grand Conseil en matière financière.

Le 26 mars 2014, le Parlement cantonal a adopté une motion qui lui demande, je cite:

*"de présenter et de mettre en œuvre le plus rapidement possible, mais, en tous les cas, avant la session du budget 2016, un programme d'assainissement des finances du canton qui porte sur une amélioration de 8% des charges déterminantes, soit environ 164 millions de francs (...)."*

Cette décision du Grand Conseil n'est pas un vague souhait. C'est une injonction à laquelle le gouvernement ne peut pas se soustraire.

Un gouvernement solide, collégial qui n'a pas hésité, à initier des réformes impliquant de réels choix politiques.

Confiance et détermination.

Deux mots qui constituent la ligne d'action du Conseil d'Etat, qui démontre la volonté de vouloir relever les défis de taille qui nous attendent pour oser affronter ensemble les changements inéluctables qui s'imposent à notre canton. Autrement dit, en début de législature, lorsqu'il a élaboré le mandat d'objectifs, le Conseil d'Etat a fait le choix d'une augmentation des moyens, fût-elle modeste. Il l'a fait pour affirmer l'importance qu'il accorde à l'Université de Neuchâtel et le fait qu'il la considère comme un partenaire privilégié. Au vu des nouvelles exigences du Grand Conseil, cette position n'est malheureusement plus tenable !

Il n'est plus possible, vu les importantes coupes à effectuer, d'épargner les hautes écoles. La ministre de l'éducation le regrette beaucoup, mais c'est ainsi.

Mesdames, Messieurs,

Dans les mois à venir nous devons travailler ensemble pour trouver des solutions réalistes. Affronter les faiblesses et profiter des opportunités qui se manifestent pour que la direction à suivre soit clairement établie.

Notre ambition doit être celle de dépasser une lecture du canton par les seuls produits et charges de l'Etat, en donnant du sens, en suscitant de l'enthousiasme pour inspirer les choix et l'action de demain.

Mesdames, Messieurs,

Je le sais bien : les propos que je viens de tenir ne sont pas plaisants. C'est, simplement, la réalité, la vérité sans fard.

Et la vérité, c'est bien le minimum que je vous dois, le Conseil d'Etat ne pouvait pas se présenter aujourd'hui devant vous, par mon intermédiaire, et faire 'comme si de rien n'était'.

Nous vous le disions en introduction: la diversité, en politique, n'est pas un 'défi'; c'est une habitude. Nous devons en permanence faire face à des injonctions contradictoires...

Malgré tout, je reste persuadée qu'ensemble nous pouvons trouver des solutions ! Aller de l'avant avec conviction. Restaurer l'image et la crédibilité de notre canton et de ses institutions. Reprendre une place de choix dans le concert des régions et des cantons : rayonner, innover. Car l'avenir de notre canton est l'affaire de toutes et de tous !

Nous vous remercions de votre attention.

**Allocution de Mme Isabelle Chassot**  
Directrice de l'Office fédéral de la culture

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS 2015**  
***Les défis de la diversité***  
Samedi 31 octobre 2015  
Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

**Laudatio des docteurs *honoris causa***

**M. Georges Lüdi**

Faculté des lettres et sciences humaines

**M. Pierre Rosanvallon**

Faculté des lettres et sciences humaines

**M. John Anthony Cherry**

Faculté des sciences

**M. James Richard Crawford**

Faculté de droit

**DIES ACADEMICUS 2015**

***Les défis de la diversité***

Samedi 31 octobre 2015

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

**Laudatio de M. Georges Lüdi,  
Dr h. c. de la Faculté des lettres et sciences humaines, Dies academicus 2015**

En ces premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle, la diversité culturelle – à tous les échelons, et dans tous ses états – est d'une actualité politique, socio-économique et démographique sans précédent. Dans le cadre du Dies academicus que nous célébrons aujourd'hui, qui se déroule sous l'égide de la diversité, l'Université a choisi d'honorer un chercheur qui, tout au long de sa carrière, s'est engagé pour la reconnaissance d'un constituant central de cette diversité culturelle : la pluralité linguistique.

En proposant à l'Université de conférer le titre de docteur *honoris causa* à Georges Lüdi, la Faculté des lettres et sciences humaines entend manifester son estime à un enseignant et chercheur de renommée internationale qui s'est rendu célèbre par son engagement pour la conservation durable de la diversité linguistique en Suisse et en Europe, pour la reconnaissance de la pluralité des ressources et des pratiques linguistiques sociétales (y inclus celles des populations migrantes), ainsi que pour une éducation qui valorise cette pluralité.

Georges Lüdi a été professeur de linguistique française à l'Université de Bâle jusqu'à sa retraite en 2009. Son parcours est jalonné de multiples collaborations avec l'Université de Neuchâtel, notamment avec l'un de nos anciens collègues neuchâtelois, Bernard Py. Ensemble, Lüdi et Py et leurs équipes ont dirigé de nombreux projets de recherche traitant de la pluralité linguistique comme capital social au niveau individuel et sociétal. Ceci par exemple dans le cadre des PNR *Pluralité culturelle et identité nationale* et *Efficacité de nos systèmes de formation*, ou encore dans le cadre d'un ouvrage devenu un classique de la littérature sur les facettes linguistiques de la migration: *Etre bilingue* (1986, réédité en 2002 et 2003).

Comme l'indiquent ces quelques titres de projets ou d'ouvrage, les intérêts scientifiques de G. Lüdi recouvrent les domaines de l'acquisition/enseignement des langues, du plurilinguisme, des aspects linguistiques de la migration ainsi que de la politique linguistique. Ses travaux offrent une contribution vitale au rayonnement international de la recherche suisse sur le plurilinguisme.

La carrière de Georges Lüdi est marquée par un engagement conséquent pour la préservation durable de la diversité linguistique en Suisse et en Europe, ce qui lui a valu d'être nommé en tant que conseiller auprès du Conseil de l'Europe pour des questions ayant trait à la politique linguistique. De cet engagement découle l'investissement de Georges Lüdi pour un enseignement des langues étrangères dans le respect et la promotion de la pluralité linguistique. A ce titre, il a été nommé président du groupe d'experts mandaté en 1998 par la CDIP et chargé d'élaborer un concept général pour l'enseignement des langues en Suisse. Les impulsions qu'il a su insuffler en vue d'une innovation dans la formation aux langues dépassent de loin les frontières suisses et alimentent au niveau européen les débats relatifs au développement d'une éducation plurilingue.

Sur le plan politique, Georges Lüdi a été parmi un groupe de chercheurs revendiquant avec succès l'intégration dans le recensement fédéral de la question sur les langues utilisées par la population. Sur le plan scientifique, cette intégration a ouvert des possibilités inédites en vue d'une meilleure compréhension de la pluralité linguistique suisse. Sur la base des recensements fédéraux de la population de 1990 et de 2000, et sur mandat de l'OFS, G. Lüdi a mené une série de projets de recherche ayant trait à la démographie linguistique de la

Suisse dans lesquels il analyse les effets des mouvements migratoires, les rapports entre les quatre régions linguistiques et les reconfigurations potentielles des frontières linguistiques.

Plus récemment, Georges Lüdi s'est intéressé aux conséquences linguistiques de l'élargissement de l'Europe. Dans le cadre du projet Européen «*Dynamique des langues et gestion de la diversité*» (DYLAN - dont il était directeur adjoint de 2006 à 2011), il démontre que le plurilinguisme est une source d'innovation et de créativité dans le monde du travail.

Ses recherches l'ont par ailleurs amené à poser un diagnostic quant au rôle des langues dans l'intégration socioprofessionnelle et – plus généralement – dans le monde du travail, diagnostic qui déconstruit l'idée tant stéréotypée du 'English only'.

Tout au long de sa carrière, Georges Lüdi a su allier avec rigueur et persévérance le travail scientifique et l'engagement politique relatifs au maintien de la diversité linguistique et culturelle, et à son rapport à la démocratie. Parce qu'elles contribuent à mieux comprendre les facteurs et les dynamiques caractérisant les changements dans les appartenances linguistiques des acteurs sociaux et des groupes, ses analyses portent des éclairages empiriques sur des enjeux socio-politiques dont l'importance, encore aujourd'hui, ne cesse de croître. Ainsi, les travaux de Georges Lüdi restent d'une actualité brûlante. Ils rendent compte de façon exemplaire de la manière dont une articulation fructueuse – et plus que jamais nécessaire – entre une discipline classique des sciences humaines (la linguistique) et des préoccupations centrales relevant des sciences sociales peut être mise à profit pour apporter d'importants éclairages sur des enjeux socio-politiques clés de notre époque.

Pour toutes ces raisons, l'Université de Neuchâtel se réjouit de pouvoir, aujourd'hui, conférer au professeur Georges Lüdi le doctorat *honoris causa* en reconnaissance de son travail extraordinaire.

Simona Pekarek Doehler  
Professeure ordinaire, chaire de linguistique appliquée  
Faculté des lettres et sciences humaines

**Laudatio de M. Pierre Rosanvallon,  
Dr h. c. de la Faculté des lettres et sciences humaines, Dies academicus 2015**

Professeur au Collège de France depuis 2001, où il est titulaire de la chaire d'histoire moderne et contemporaine du politique, directeur d'études à l'École de Hautes Etudes en Sciences Sociales, Pierre Rosanvallon, né en 1948, se distingue incontestablement par sa trajectoire à la fois atypique et exemplaire.

Elle a, très vite, su conjuguer ce que le monde académique tient souvent pour impossible ou périlleux : un engagement politique de longue haleine, avec ses interventions régulières dans les affaires de la Cité, qui a notamment fait de Pierre Rosanvallon l'un des théoriciens majeurs de la deuxième gauche dès les années 1970, une œuvre scientifique considérable qui mêle enquête historique et analyse théorique de la démocratie, pensée comme un champ ouvert et comme une expérience, une activité éditoriale de premier plan, aussi, en particulier autour du site et de la collection qu'il dirige, *La Vie des idées*, et plus récemment encore de la nouvelle collection, *Le Parlement des invisibles*, qui propose de livrer le récit sociologique de vies ordinaires décrites ou écrites par les acteurs sociaux eux-mêmes. Cette trajectoire, singulière, a sans conteste fait au cours des décennies de Pierre Rosanvallon l'un des intellectuels français les plus importants, dont l'influence déborde à la fois sa discipline et son univers linguistique d'origine. En témoignent, de manière spectaculaire, l'ampleur des traductions de ses ouvrages dans plus de 20 langues et dans 26 pays, la reconnaissance de la fertilité de ses intuitions et de ses analyses dans d'autres disciplines ou sa capacité à fédérer des chercheurs venus d'univers éloignés les uns des autres et de générations distinctes. Ce qui s'est ici construit, ce n'est pas une école de pensée rigide, mais une manière de penser le politique qui a fait école.

C'est évidemment son œuvre écrite – qui fait alterner, depuis son livre sur Guizot, paru en 1985, ouvrages programmatiques et travaux historiques de grande envergure – qui en fait l'un des auteurs clés de la réflexion contemporaine sur le politique et l'expérience démocratique, appréhendée d'abord comme une histoire problématique, marquée par l'apprentissage de la liberté, mais aussi par l'incertitude et par le désenchantement, qui doit ici retenir notre attention. On peut en rappeler les principaux jalons, que nous connaissons tous et qui témoignent de la cohérence et de l'ampleur de l'œuvre de Pierre Rosanvallon : les ouvrages consacrés à l'histoire du libéralisme politique du XIX<sup>e</sup> siècle (*L'Etat en France*, 1990 ; *Le modèle politique français*, 2004), ceux qui s'interrogent sur la crise des solidarités classiques et des formes de redistributions (*La crise de l'Etat providence*, 1981 ; *La nouvelle question sociale*, 1995) et, enfin, ceux qui constituent sa vaste trilogie sur l'histoire intellectuelle de la démocratie, parue chez Gallimard (*Le sacre du citoyen*, 1992 ; *Le peuple introuvable*, 1998 ; *La démocratie inachevée*, 2000).

En toute rigueur, il faudrait aussi évoquer ici l'inlassable activité d'enseignement déployée par Pierre Rosanvallon, en France, bien entendu, mais aussi à l'étranger, au gré des cours et des conférences qu'il donne. Son séminaire du Collège de France s'est imposé comme l'un des lieux du débat intellectuel pluridisciplinaire les plus actifs et les plus productifs, nourrissant la réflexion de générations de chercheurs, philosophes, historiens, politistes, juristes, sociologues de l'Etat, etc.

Même si elles confèrent à l'histoire du modèle français une place centrale, les recherches de Pierre Rosanvallon sont loin de s'enfermer dans un nouveau grand récit national, certes dépouillé des oripeaux nationalistes mais au fond poursuivant l'illusoire idée d'une centralité et d'une singularité absolue de l'histoire de France. Au contraire, leur réception très large,

par-delà les frontières de langue et de disciplines, témoigne de la richesse des pistes comparatives qu'elles proposent et de la pertinence de leur matrice théorique qui se prête aux remplois, aux extensions, aux adaptations en direction d'autres expériences nationales.

Comment, ici, ne pas rappeler la force du lien qui existe en Pierre Rosanvallon et plusieurs universités suisses dans lesquelles il est régulièrement invité ? Comment ne pas souligner la place que tient l'exemple ou le modèle suisse dans son analyse de l'expérience démocratique moderne, à tel point qu'il peut parler d'un « moment suisse » de l'histoire du politique en France, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et presque jusqu'à la veille de la première guerre mondiale. La Confédération – et notamment Neuchâtel – ne se contente pas d'accueillir les républicains français en exil pendant le Second Empire, comme nous le rappelle le cas de Ferdinand Buisson : elle inspire les pères fondateurs de la III<sup>e</sup> République française, les penseurs républicains, les philosophes confrontés à la question, l'expérience de la souveraineté du peuple, les historiens et les pamphlétaires.

L'œuvre et l'engagement de Pierre Rosanvallon sont donc aujourd'hui bel et bien des passerelles, des incitations ou des invitations lancées aux philosophes, aux juristes, aux historiens, aux sociologues ou aux anthropologues pour contribuer à un véritable renouveau de la critique capable de penser et d'aider à comprendre ce qui se joue dans la crise actuelle des modèles démocratiques, de l'Etat providence, ou du régime représentatif. Un appel, en somme, à refaire de la rigueur intellectuelle la plus grande un engagement politique.

C'est donc un grand honneur pour la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel de pouvoir, aujourd'hui, conférer à Pierre Rosanvallon le titre de docteur *honoris causa* en reconnaissance de son travail et de son engagement.

Olivier Christin  
Professeur ordinaire, Chaire d'histoire moderne  
Faculté des lettres et sciences humaines

**Laudatio de M. John Anthony Cherry,  
Dr h. c. de la Faculté des sciences, Dies academicus 2015**

Le professeur John Cherry a inspiré et influencé toute une génération d'hydrogéologues avec sa vision large du domaine, ses importantes contributions à la méthodologie de recherche et comme mentor exceptionnel pour de nombreux jeunes scientifiques.

John Cherry a passé la grande partie de sa carrière universitaire à l'Université de Waterloo, où il est devenu membre de la Faculté des Sciences en 1971. En tant qu'extraordinaire visionnaire et motivateur d'équipe, il a fait de l'Université de Waterloo une véritable "Mecque" de l'hydrogéologie qui a influencé la recherche et l'enseignement en matière d'eaux souterraines dans le monde entier. Son livre *Ground Water*, coécrit avec Allan Freeze en 1979, constitue le premier grand traité dans ce domaine scientifique et est, aujourd'hui encore, le manuel de référence en hydrogéologie. Un livre qui témoigne de la grande capacité d'intégration et de synthèse caractérisant les travaux de son auteur.

John Cherry a travaillé dans de nombreux domaines d'hydrogéologie, en particulier en ce qui concerne les processus de transport dans les milieux souterrains. Il est en effet à l'origine de nouvelles stratégies de recherche permettant de franchir les limites d'accessibilité du milieu souterrain ainsi que les limites des essais de laboratoire souvent trop simplistes. Il s'agissait alors de faire des expériences directement dans le sous-sol, mais à des résolutions spatiale et temporelle se rapprochant de celles des essais de laboratoire. Pour atteindre cet objectif, de nombreuses innovations technologiques au niveau des méthodes de prélèvement et de mesure ont été nécessaires et ont souvent mené à des technologies brevetées et commercialisées. Cette nouvelle philosophie de recherche a été extrêmement fructueuse et a changé la compréhension conceptuelle de la manière dont les solutés et les contaminants migrent au travers du sous-sol. Pour ses travaux, John Cherry a, du reste, été récompensé par quasiment toutes les distinctions majeures du domaine, comme le Horton Award, le Meinzer Award ou la médaille William Smith.

En plus de ses contributions fondamentales en hydrogéologie, John Cherry a maintenu une étroite collaboration avec les milieux industriels. En particulier, il a développé des méthodes de dépollution de l'eau souterraine et fait ainsi de grandes contributions à la résolution de problèmes environnementaux très répandus dans le monde entier. Il a également été innovateur en matière de financement et de gestion des grands programmes de recherche. John Cherry est le directeur fondateur du « Groupe universitaire pour la recherche sur la contamination de l'eau souterraine » créé en 1988, qui implique huit universités. Cette organisation, unique en son genre et active depuis 27 ans, reçoit d'importants financements de nombreuses sociétés et organismes gouvernementaux pour faire progresser la recherche sur les enjeux liés à la qualité des eaux souterraines. Ce groupe fournit une plate-forme unique d'échanges entre les acteurs des milieux universitaires, des agences gouvernementales et de l'industrie, offrant par-là d'excellentes possibilités de recherche et de networking pour les étudiants.

Enfin, John Cherry n'est pas seulement un scientifique exceptionnel, mais aussi une autorité dans les débats publics qui touchent les ressources en eaux souterraines. Il intervient régulièrement dans des débats sur des questions souvent très sensibles, telles que le stockage des déchets nucléaires ou plus récemment sur les gaz de schistes. Il a également siégé dans de nombreux comités d'experts.

A l'heure où l'Université célèbre le 50<sup>e</sup> anniversaire de son centre d'hydrogéologie et de géothermie, la Faculté des sciences est particulièrement fière de proposer M. John Cherry au titre de docteur *honoris causa* en reconnaissance de ses contributions exceptionnelles.

Daniel Hunkeler, Directeur du CHYN  
Centre d'hydrogéologie et de géothermie  
Faculté des sciences

**Laudatio de M. James Richard Crawford,  
Dr h. c. de la Faculté de droit, Dies academicus 2015**

Le professeur James Richard Crawford est né en 1948 à Adelaide en Australie. Depuis février de cette année, il est l'un des 15 juges de la Cour internationale de Justice à La Haye, aux Pays-Bas. Le protocole voudrait donc que je m'adresse à lui en tant que « Son Excellence le Juge James Crawford ». Comme vous le savez certainement, la Cour internationale de Justice est l'organe judiciaire principal des Nations Unies depuis 1946. La mission de la Cour est notamment de régler, conformément au droit international, les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats.

Comme beaucoup de juristes de tradition anglo-américaine, le professeur Crawford porte derrière son nom toute une série de titres parfois difficilement déchiffrables pour les juristes continentaux. En l'occurrence, il s'agit de «A.C.», de «S.C.» et de «F.B.A.».

- « A.C. » signifie «*Companion of the Order of Australia*», titre qui distingue une personne pour ses mérites extraordinaires dans ses services rendus à l'Australie et à l'humanité toute entière. Le professeur Crawford a reçu cette distinction en 2013.
- « S.C. » est l'abréviation de «*Senior Counsel*», c'est-à-dire avocat principal, en l'occurrence à la Cour suprême de New South Wales, depuis 1997.
- « F.B.A. » (et non pas «FBI»!) veut dire «*Fellow of the British Academy*», une distinction que l'Académie accorde à des scientifiques pour leur excellence dans les sciences humaines.

Ce ne sont que quelques-unes de la bonne dizaine de distinctions honorifiques que le professeur Crawford a reçues dans le courant de sa riche carrière. Vous l'aurez constaté, nous ne sommes pas tout à fait les premiers à avoir eu l'idée d'honorer l'œuvre de ce juriste exceptionnel...

Avant de recevoir ces honneurs et distinctions, le professeur Crawford a fait des études d'anglais, d'histoire et de politique à l'Université d'Adelaide et un doctorat en philosophie à l'Université d'Oxford.

M. Crawford est professeur de droit international. Il l'a été à l'Université d'Adelaide de 1983 à 1986, à l'Université de Sydney de 1986 à 1992, à l'Université de Cambridge de 1992 à 2015, à l'Université de La Trobe à Melbourne de 2011 à 2014 et à l'Université de Xi'an Jiaotong en Chine depuis 2013.

Quand j'ai étudié le curriculum vitae tout à fait impressionnant du professeur Crawford, j'ai constaté avec satisfaction que nous avons au moins une chose en commun, c'est que le professeur Crawford avait également été doyen, plus précisément de la Faculté de droit de l'Université de Sydney de 1990 à 1992.

Le professeur Crawford a aussi participé à des projets législatifs d'importance planétaire. Il a ainsi été le premier membre australien de la Commission du droit international des Nations Unies. En cette qualité, il a été responsable des travaux relatifs à la création de la Cour pénale internationale (1994) et aux articles sur la responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite (2001). Ces deux projets législatifs avaient été discutés pendant des décennies au sein des Nations Unies. C'est seulement sous la

responsabilité du professeur James Crawford que ces projets ont pu être finalisés et par la suite adoptés sous forme de résolutions par les Nations Unies.

Dans ses publications, le professeur Crawford s'est notamment concentré sur la question de l'Etat en tant qu'entité juridique, les droits collectifs, le droit de l'investissement et la responsabilité internationale. Ces ouvrages les plus récents incluent *The Cambridge Companion to International Law* (2012), la huitième édition de *Brownlie's Principles of Public International Law* (2012) et *State Responsibility : The General Part* (2013).

A côté de ses activités de professeur et de législateur, M. Crawford est également admis comme avocat en Angleterre, plus précisément en tant que membre du Gray's Inn, qui est l'une des quatre associations professionnelles d'avocats à Londres. Il est également un membre fondateur de Matrix Chambers, une étude d'avocats étant rattachée au Gray's Inn.

En tant que conseil, témoin expert, juge et arbitre, il a été impliqué dans plus de 100 affaires. Il a notamment plaidé à maintes reprises devant la Cour internationale de Justice dans des affaires politiquement très sensibles comme celle qui a opposé la Croatie à la Serbie relative à l'application de la Convention pour la prévention et la répression du génocide, l'affaire des essais nucléaires entre la Nouvelle-Zélande et la France ou encore l'affaire des conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé.

M. Crawford, c'est pour moi un privilège et un grand honneur de participer à cette cérémonie du Dies academicus lors de laquelle vous recevrez le doctorat *honoris causa* que l'Université de Neuchâtel a le plaisir de vous remettre.

Vous avez tissé et entretenu des liens professionnels et amicaux avec plusieurs collègues de notre Faculté de droit, notamment avec vos collègues neuchâtelois de droit international, avant tout le professeur Petros Mavroidis. C'est avec lui que vous avez travaillé sur la question de la responsabilité des Etats dans le contexte du droit de l'Organisation mondiale du commerce. C'est avec lui aussi que vous avez coprésidé un certain nombre de jurys de thèses consacrées aux problématiques qui vous sont chères.

Ce Dies academicus a comme thème général « Les défis de la diversité ». Qui mieux que vous pourrait incarner ce sujet ? La diversité entre Etats amène certains d'entre eux à commettre des crimes contre d'autres. En l'absence d'un gouvernement mondial, seul le droit international public permet d'appréhender ces crimes et ainsi de relever les défis de la diversité au niveau mondial. C'est précisément sur ce point que votre engagement et votre œuvre représentent une valeur inestimable pour l'humanité toute entière !

Christoph Müller  
Doyen de la Faculté de droit

## **Allocution de M. James Crawford**

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS 2015**

***Les défis de la diversité***

Samedi 31 octobre 2015

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

**Discours de réponse au nom des récipiendaires**

Monsieur le Président du Conseil de l'Université,

Madame la Rectrice,

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,

Madame la Directrice de l'Office fédéral de la culture,

Chers étudiantes et étudiants, chers collègues,

Mesdames et Messieurs.

Je débute mon allocution par un clin d'œil envers mon confrère, le Docteur Georges Lüdi. A titre d'expert chevronné notamment en étymologie et en linguistique françaises, le Docteur Lüdi aura tôt fait de déceler que cette allocution en français n'est pas prononcée dans ma langue maternelle.

Comme on l'a dit, depuis février dernier, j'occupe le poste de juge à la Cour internationale de justice. La diversité est inscrite dans la constitution même de la Cour, qui stipule que les juges doivent assurer, dans leur ensemble, « la représentation des grandes formes de civilisation et des principaux systèmes juridiques du monde ». En pratique, cela signifie que trois juges proviennent d'Afrique; deux d'Amérique latine et des Caraïbes; trois d'Asie; deux d'Europe orientale ainsi que cinq d'Europe occidentale et autres Etats (comme un Australien je suis un des « autres »)! La Cour fonctionne dans ses deux langues officielles, anglaise et française.

Je crois que la Cour aurait offert un cas d'étude fascinant au Docteur Lüdi dont l'illustre carrière de professeur et de linguiste l'a amené à s'intéresser notamment aux environnements de travail bilingues ou plurilingues et à l'usage du français langue de communication internationale. Les délibérations de la Cour, ainsi que les plaidoiries des parties en cause, appellent à recourir à des « moyens plurilingues », expression du Docteur Lüdi, au service du règlement des différends. J'ose également croire que la Cour met à la disposition des juges, et je cite ici le Docteur Lüdi, « une atmosphère de travail favorable à la genèse de nouvelles idées parce que plusieurs langues y sont pratiquées. »

En effet, le français s'est avéré la langue d'usage du droit international pour plus de 250 ans, remontant en quelque sorte à la publication du célèbre ouvrage d'Emerich de Vattel, *Le Droit des Nations*, en mille sept cent cinquante-huit. Le livre de Vattel régna sans partage sur le droit international pendant près de 100 ans. A propos de Vattel j'aimerais simplement rappeler deux faits. Premièrement, Vattel était Neuchâtelois: il naquit et mourut dans le canton. Deuxièmement, son livre détient le record historique de l'ouvrage le plus en retard suivant son emprunt d'une bibliothèque. George Washington emprunta *Le Droit des Nations* de sa bibliothèque municipale en mille sept cent quatre-vingt-neuf; il a été retourné en deux mille dix, deux cent vingt-et-un ans après. La légende veut que George Washington n'ait jamais menti, mais il n'agissait pas toujours de manière irréprochable: pour prendre

un autre exemple, il invoqua le livre de Vattel afin de mettre un terme à un traité avec la France, de manière probablement illicite.

Quant à Neuchâtel, le droit international fut appelé à jouer un rôle important en prélude au statut actuel du canton, dont l'histoire illustre le droit international au service de la paix et même de l'auto-détermination des peuples.

La diversité saute également aux yeux lorsque l'on retrace l'évolution de Neuchâtel, en commençant par son double statut entériné lors du Congrès de Vienne de mille huit cent quinze. Premièrement, Neuchâtel disposait du statut de principauté prussienne en raison de son rattachement à la maison de Hohenzollern; deuxièmement, Neuchâtel jouissait simultanément du statut de vingt-et-unième canton suisse.

La création de la première Académie de Neuchâtel en mille huit cent trente-huit s'inscrit d'ailleurs dans cette dualité politique tiraillée. La fondation, en mille huit cent quarante-huit, de la République démocratique de Neuchâtel en tant qu'Etat membre de la Confédération suisse sonna le glas de la première Académie, dissoute puisque jugée trop monarchiste.

Huit ans après, en mille huit cent cinquante-six, les royalistes jouèrent leur va-tout en lançant une insurrection armée qui fut toutefois rapidement matée. Le droit international joua alors le rôle de pivot en offrant une sortie de crise. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, se portant à la rescousse des quelque cinq cents insurgés royalistes prisonniers, évoqua ce qu'il désigna comme « la mélancolique affaire de Neuchâtel » auprès de l'empereur des Français Napoléon III, qui déploya ses bons offices entre la Prusse et la Confédération suisse. Suivant la rupture des relations diplomatiques et la mobilisation des armées prussienne et suisse, une conférence des grandes puissances européennes eut lieu à Paris.

La résolution pacifique de l'Affaire de Neuchâtel fut entérinée par le *Traité concernant le règlement de l'affaire de Neuchâtel*, conclu le vingt-six mai mille huit cent cinquante-sept par les grandes puissances membres du « Concert européen » (exception faite de la Russie), ainsi que par la Confédération suisse.

Le traité voit Neuchâtel, au cours de trois articles successifs, passer de Principauté prussienne à Etat souverain « relevant désormais de lui-même », puis à Canton continuant de faire partie de la Confédération suisse « au même titre que les autres Cantons ». Voilà une diversité de statuts politiques traversés à la vitesse de l'éclair!

La légitimité démocratique sous-tendant la conclusion de traités conviendrait parfaitement à l'expertise de mon confrère récipiendaire, le Docteur Pierre Rosanvallon, Professeur au Collège de France et titulaire de la chaire d'histoire moderne et contemporaine du politique. Qui sait ce que nous réserverait une étude de traités à la lumière du « mal-gouvernement » ? Il s'agit là d'un concept élaboré par le Docteur Rosanvallon dans son récent essai « Le Bon Gouvernement », considéré par plusieurs comme le grand livre politique de la rentrée littéraire deux mille quinze en France.

L'appartenance définitive du Canton de Neuchâtel à la Confédération suisse à compter de mille huit cent cinquante-sept présagea la création en mille huit cent soixante-six d'une seconde académie de Neuchâtel, alors dotée de facultés de lettres, de sciences, de théologie et de droit. Le décret du Grand Conseil du dix-huit mai mille neuf cent neuf paracheva la conversion de l'Académie en Université et lui octroya l'heureuse habilitation à délivrer le titre de docteur, sans laquelle nous, récipiendaires, ne serions pas ici aujourd'hui!

En conclusion, je me dois de souligner l'illustre carrière du quatrième récipiendaire, le Docteur John Anthony Cherry. Il semblerait plus facile de raccorder linguistique, science politique et droit international que d'établir des parallèles avec l'hydrogéologie, champ d'expertise du Docteur Cherry. Toutefois, la gouvernance des cours d'eau internationaux et des aquifères transfrontaliers offre un terreau fertile pour la coopération entre experts du droit international et hydrogéologues.

Alors membre de la Commission du droit international, basée à Genève, j'ai participé à la rédaction de textes de traités portant sur ces mêmes questions. En tant qu'avocat, j'ai agi dans six des sept plus récentes affaires portant sur des cours d'eau internationaux et des aquifères transfrontaliers: ces affaires concernaient le Danube, le système des eaux de l'Indus et le fleuve San Juan. Les enjeux soulevés par ces affaires m'ont imparté la ferme conviction que l'hydrogéologie regorge d'experts de haut niveau qui peuvent contribuer au règlement pacifique des différends internationaux. Je regrette de ne pas avoir eu la chance de travailler avec le Docteur Cherry dont je remarque l'approche mesurée avec laquelle il aborde des questions non moins délicates qu'urgentes telles que les conséquences environnementales de la fracturation hydraulique.

Mesdames, Messieurs, un expert se définit comme une personne qui en sait de plus en plus à propos de moins en moins. Toutefois, considérant la grande diversité d'expertises requises de nos jours, nous les experts devons prendre conscience des bienfaits de l'interdisciplinarité dans notre quête de bonne gouvernance et de progrès. J'espère avoir identifié quelques-unes des nombreuses passerelles interdisciplinaires aujourd'hui. Dans tous les cas, les nombreuses et impressionnantes contributions de mes collègues démontrent avec éclat la diversité au service de l'avancement des connaissances.

Monsieur le Président du Conseil et Madame la Rectrice, mes confrères récipiendaires de Doctorats *honoris causa* et moi-même vous remercions pour cette marque de distinction et souhaitons à l'Université de Neuchâtel un avenir fermement situé sous le sceau de l'excellence.

## **Présentation du groupe musical ASSURD**

### **DIES ACADEMICUS 2015**

#### ***Les défis de la diversité***

Samedi 31 octobre 2015

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Les trois chanteuses du groupe ASSURD présentent des compositions de musique traditionnelle napolitaine pour rappeler la mémoire perdue de la culture musicale à travers une interprétation pleine d'énergie. Le groupe est composé de Cristina Vetrone (chant et accordéon) Enza Prestia (chant et percussion) et Lorella Monti (chant et petites percussions). ASSURD a travaillé avec Eugenio Bennato ainsi que la troupe de danse Alter Balletto, et a mis en émoi le public du Buskers Festival. Un véritable spectacle d'émotions, de fête et de vie !